

## Compte rendu post-it CDQ 1 soirée du 11 juin 2015

Après l'introduction de Gérard Palhol, conseiller délégué à la démocratie participative, les membres du conseil de quartier se sont présentés et ont expliqué leur motivation et leur intérêt pour participer à cette démarche. Les habitants se sont à leur tour présentés.

3 tables ont été organisées mélangeant habitants et conseillers de quartier afin de discuter par petit groupe des différentes questions qui concernant le quartier : le quotidien, le bien vivre ensemble, les nuisances, le lien social... Chaque idée a été notée sur un post-it. Après cet échange, les 3 groupes se sont retrouvés en plénière afin d'échanger sur les idées de chaque table et voir les points de convergence mais aussi de divergence. En voici le compte rendu :

**Zone de danger** : intersections avenue du parc/ Grande Borde/ avenue de Cousse  
=> proposition : aménagement d'un rond-point

### **Avenue de Cousse :**

- pas de visibilité
  - avenue dangereuse
  - route étroite
  - impossibilité de se croiser avec des bus
  - vitesse excessive
- => quel aménagement possible du talus ? Circulation alternée ?
- élagage de l'avenue car il y a des soucis avec les poteaux électriques
  - réseau télécom perturbé sur l'avenue (coupures fréquentes, baisse de tension)
  - supprimer le panneau voie étroite et mettre cette portion en zone 30
  - Finir la deuxième tranche des trottoirs d'un côté en utilisant les fossés déjà busés
  - poser des ralentisseurs (cousin berlinois comme sur l'avenue d'Ingenie)

### **Avenue de Cousse du 54 au 60 :**

- aménager des trottoirs en dur car il y a un arrêt de bus scolaire
- virage dangereux => poser des gendarmes couchés

### **16 avenue de Cousse :**

- 2 pylônes électriques côte à côte pourquoi pas un seul, gêne la visibilité pour sortir

### **En haut de l'avenue de Cousse :**

- limiter ou faire respecter le stationnement

### **Sur l'avenue de Cousse entre le chemin de la Place et l'avenue du Parc :**

- chaussée très étroite
- impossibilité de croisement entre voitures

### **Bas de l'avenue de Cousse :**

- protéger les abords du petit pont piétonnier
- Continuer les trottoirs jusqu'au rond-point

### **Avenue de Cousse et rue de Nassac :**

Limiter le stationnement des automobiles à 3 heures maximum que la police municipale intervienne si nécessaire



Priorité à droite non respectée au niveau de la **rue de la Source**

Installer un panneau priorité à droite avenue d'Ingrine au niveau de la rue de la Source.

OU

Installer un panneau stop au bout de la rue de la Source

**Avenue d'Ingrine :**

- faire respecter la limitation de vitesse 30km/h
- boucher le ravin (buse + terre)

Entre le rond-point de l'Olivier et le rond-point de la Caprice : aménager un cheminement piéton/cycle

Entre le collège et le chemin de l'Olivier construire une bordure en béton afin de sécuriser les déplacements pour les collégiens.

Ruisseau de la Fontasse depuis La Tour jusqu'à Cousse : aménager le long du ruisseau afin de pouvoir éviter d'emprunter l'avenue de Cousse.

**Avenue du Parc :**

- la voie se rétrécit
- le goudron se craquelle et se fissure
- aménager un cheminement piéton
- refaire le revêtement de la voirie
- entretien des fossés

**Avenue Grande Borde :** entretenir le fossé

**Chemin de la Place :**

- la zone de circulation ne permet plus aux camions de passer sans abîmer les trottoirs
- signaler par un panneau de nom de rue le chemin de la Place du côté de l'avenue de Cousse

**Rue de Nassac :**

- enterrer les lignes électriques
- refaire les trottoirs

**Route de Revel** direction Escalquens : demande d'interdiction de passage des poids lourds

**Demandes plus générales :**

- rappel du respect des horaires pour le bricolage et la tondeuse
- informer les gens sur la mise en place et l'utilisation des canons effaroucheurs
- améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes
- développer le réseau de pistes cyclables
- équiper toutes les rues de trottoirs
- trouver des moyens pour réduire la vitesse des automobilistes
- réseau téléphonique vieillissant
- débit internet trop faible
- il manque un parc arboré : la mairie peut-elle préempter le parc au rond point de l'Olivier ?



- qui est responsable de l'élagage ? De l'entretien des voiries ?

**Lien social :**

- organiser des actions collectives/ participatives : déménagements, aménagements des talus, entretien des espaces verts
- organiser des animations dans les lieux suivants : parc du château, raquette de la rue de la Source, chemin de Pique Talent

